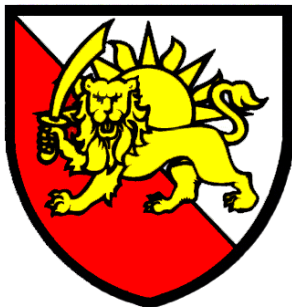


Chesalles, le 13 avril 2008



AU CONSEIL GENERAL
DE ET A

1683 CHESALLES

Préavis municipal N° 12/2007-2011 concernant les comptes 2007.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions légales et notamment de l'article 93 de la Loi sur les Communes, la Municipalité présente un préavis sur les comptes 2007.

Il a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 avril 2008.

Commentaire général :

L'exercice 2007 est caractérisé par les travaux de génie civil, réalisés dans la foulée de l'installation du réseau de gaz par l'entreprise Cosvegaz. Plus d'un quart des dépenses de 2007 est directement lié à ces travaux.

L'équilibre prévu par le budget 2007 (bénéfice de 1'420.-) n'a pas pu être atteint. Nous accusons au contraire une perte de fr. 9'148.18, ceci après un prélèvement de fr. 53'229.25 dans les fonds de réserve.

Explication sur les travaux réalisés à la suite du réseau de gaz :

La facture adressée par Madliger et Chenevard (après déduction de rabais et escomptes) se monte à fr. 127'070.-.

Ce montant concerne 4 chapitres. La ventilation se présente comme suit :

Désignation	Arrondi à fr. 100.-	
	facture	Prévu au budget
Entretien des canalisations d'eaux usées (extension du réseau communal aux fermes foraines)	45'800.-	30'000.-
Mise en place d'un tube vide pour la télécommande (réservoir-salle communale-station de pompage)	14'800.-	12'000.-
Mise en place d'un tube « télé-réseau » (préavis municipal 8/2006-2011) et élargissement de la fouille pour recevoir le tube en attente de la Romande Energie	32'900.-	22'000.-
Réfection (après travaux) et entretien des routes communales.	33'500.-	8'000.-

Rapport sur la gestion par rubrique de la classification administrative :

1. Administration générale

Les frais liés à l'administration de notre commune ont moins progressés que prévu. Hormis les charges et revenus liés à l'étude du PGEE, les frais administratifs restent stables et comparables aux années précédentes.

2. Finances

L'impôt sur le revenu et la fortune (fr.194'035.70) des personnes physiques, dépasse de 19'035.70 (ou 11%) le montant prévu au budget (175'000.-).

Cette issue réjouissante reste difficile à planifier.

Vu l'absence de gros contribuables et le nombre restreint de contribuables issu de la classe moyenne, le départ ou l'arrivée de nouveau citoyens influence notablement nos entrées fiscales.

Les autres comptes sont conformes aux prévisions.

3. Domaine et Bâtiments

Suite au départ précipité de M. Martin locataire de la « Chapelle », la Municipalité a décidé de procéder à divers travaux d'entretien avant de remettre ce logement en location. L'appartement a été entièrement repeint et les sols en moquette ont été remplacés par du parquet. Le bâtiment a également été raccordé au réseau de gaz. L'installation d'un système de chauffage au gaz a été remise à plus tard.

La participation de Chesalles à la salle intercommunale est plus basse que prévue, avec fr. 33'847.20 au lieu de 40'000.-.

4. Travaux

A la suite des travaux concernant le gaz et les diverses canalisations, les routes et chemins concernés ont été remis en état. De plus, la municipalité a profité de la présence de l'entreprise pour réparer divers autres tronçons. La part communale des remises en état et les travaux de régies se montent à fr. 34'280.25.

La mise en place du réseau d'égouts jusqu'à la Fenette coûte 45'800.- pour les canalisations, la pose, et la part de la fouille. Diverses autres factures telles que des indemnités versées pour l'inscription de servitudes, calculs d'ingénieurs etc. donnent un coût final de fr. 53'240.60.

5. Instruction publique et cultes

Le moindre coût de l'enseignement primaire n'est pas dû à une diminution des charges, mais à une appréciation erronée du nombre d'élèves au moment de l'élaboration du budget.

6. Police

Les coûts de la défense incendies s'avèrent légèrement plus élevé que les subventions ECA. Cette dernière verse une indemnité forfaitaire. Le corps des sapeurs-pompiers villageois est plus important que le nombre donnant droit à la subvention.

7. Sécurité sociale

La sécurité sociale a coûté fr. 15'000.- de plus que prévu. Les effets conjugués de l'augmentation réelle des coûts de la sécurité sociale et de la RPT (report de charges de la confédération sur les cantons) ont eu pour conséquence une augmentation de fr. 18'000.- de la facture sociale.

Cette augmentation ayant été prévue, en partie du moins, la Municipalité avait provisionné un montant de fr. 5'000.- en 2006. Cette provision a été dissoute au bouclage 2007.

Le montant de fr. 12'000.- porté au budget pour l'Arasbroye concernait diverses rubriques. Elles ont été ventilées en conséquence.

8. Service industriels

L'installation d'un tube en réserve, destiné à recevoir le nouveau câble pour la télécommande du réservoir de la « Fenette » a coûté fr. 14'800.-. Diverses autres charges d'entretien porte le compte « Entretien du réseau d'eau » à fr. 22'764.95 au lieu des 12'000.- prévus.

Afin d'équilibrer le compte « service des eaux », un prélèvement sur le fonds de réserve eau s'est avéré nécessaire.

La pose d'un tube en attente pour le télé-réseau tel que décrit dans le préavis municipal 8/2006-2011 et accepté par le Conseil a coûté fr. 28'700.- à cela s'ajoute la participation aux frais de fouille de fr. 4'200.- pour un autre tube en attente destiné à la Romande Energie. La RE a financé le matériel (canalisations). La municipalité a décidé de prélever la totalité de ces charges sur le fonds de réserve pour travaux futurs.

En résumé les comptes 2007 présentent un excédent de charges de fr. 9'148.18.

L'ensemble des investissements et des engagements a pu être assumé sans emprunt. Mais les fonds de réserve diminuent de fr. 53'229.25.

CONCLUSION :

La Municipalité propose au Conseil Général :

- D'adopter les comptes communaux 2007 et de lui en donner décharge.

Adopté en séance de la Municipalité du 14 avril 2008.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

La Secrétaire: